



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :

c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2012 DATE : **Vendredi 14 septembre 2012**
LIEU : **Pavillon du Centre de visiteurs du
Laboratoire Mont-Terri à St-Ursanne**
HEURE : **10h00 – 11h45**

Entité		Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X	
	ENV	Fernex	Jean		X
	ENV	Bapst	André		X
Expert RCJU		Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael		X
		Aeby	Anton		X
		Luttenbacher	Rémi	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Beuret	Jean-Pierre	X	
		Girardin	Marie-Josée		X
Commune de Beurnevésin		André-Fridez	Claude		X
		Zbinden	Daniel		X
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Wenger	Christoph		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		X
	DREAL	Gardès	Aurélie		X
	DREAL	Recchia	Elodie		X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SIDPC90	Hubert	Eric		X
	SIDPC90	Lardier	Nicolas		X
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie		X
	CG90	Richert	Jean		X
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu		X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel		X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Camier	Yves	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand		x
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	x	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis	x	
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x
Invité				
M. José Ribeaud			x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il salue particulièrement M. José Ribeaud dont les travaux liés à la rédaction de son livre avancent. MM. Forter et Walther joindront l'assemblée dans un quart d'heure.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans commentaires.

2. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2012

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2012 est accepté sans modification.

3. Etat d'avancement du projet

R. Longet introduit le sujet en rappelant notamment le communiqué de presse transmis par le secrétariat aux membres de la CIS et relatif à une fausse alarme qui s'est déclenchée le 10 septembre.

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement du projet. La présentation sera publiée ces prochains jours sur le site de la Commission.

R. Longet ouvre la discussion en relevant qu'il n'y a jamais de routine dans ce dossier quand bien même les travaux d'excavation ont trouvé leur rythme de croisière.

L. Le Roy souhaite savoir si une augmentation du volume des lixiviats avait été observée lors des travaux de décapage du couvercle de la partie à excaver, cas échéant elle souhaite en connaître les proportions.

R. Luttenbacher répond par la négative en précisant que seul le nouveau couvercle a été terrassé. L'ancien couvercle mis à jour a été compacté par un engin de chantier pour améliorer son étanchéité en attendant son terrassement.

L. Le Roy demande quelle est la profondeur des sondages effectués sur le reste des argiles dans la partie excavée. R. Luttenbacher répond que bci n'a pas encore débuté les sondages dans l'encaissant. Les travaux de nettoyage du fond de la décharge pour retirer les restes de déchets sont en cours. Il s'agit d'une opération qui prend du temps. La planification actuelle prévoit de commencer de sonder l'encaissant fin octobre environ.

J.-R. Frisch a retenu que le nettoyage du fond de la décharge est fait avec un engin télécommandé. Il souhaite savoir s'il s'agit bien de déchets industriels et non pas d'argile. R. Luttenbacher répond qu'il s'agit essentiellement de restes de déchets. En travaillant avec la pelle télécommandée, il est en effet difficile de ne prendre que des déchets. Il est préférable de prendre une première couche d'argile avec les déchets pour être certain que seul de l'argile reste en place. Dans la phase suivante, le décapage de l'argile contaminé se fera avec des engins habités, mais équipés des dispositifs de protection habituels propres au chantier.

S'agissant des sondages dans le couvercle de la partie non excavée, J.-R. Frisch demande pourquoi il est procédé à des analyses dans le "vieux" couvercle. Il souhaite également savoir jusqu'à quelle profondeur les sondages sont effectués et ce qu'il adviendra de ce vieux couvercle.

R. Luttenbacher rappelle que la décharge a été fermée et recouverte en 1976 par l'ancien couvercle. Dans les années 80, afin d'améliorer l'étanchéité, cet ancien couvercle a été recouvert par un nouveau, lequel vient d'être retiré. En prévision des travaux de décapage de l'ancien couvercle, il est procédé à des sondages qui permettent de déterminer la qualité du couvercle et d'estimer au mieux son volume et son épaisseur. La destination de ce matériau, à savoir stockage sur place pour une réutilisation comme matériel de remblai ou évacuation en cimenterie pour traitement, est décidée sur la base des analyses effectuées.

R. Longet demande s'il est possible, au stade actuel des travaux, de décrire la composition des déchets de manière standardisée. R. Luttenbacher rappelle le bilan des phases pilotes présenté lors de la dernière séance. Depuis cette date, les choses n'ont pas changé. Les compositions des déchets sont à peu près identiques. En fonction de l'endroit où on se trouve dans la décharge, il est cependant possible de rencontrer plus ou moins de fûts, ou beaucoup de feuilles de plastique ce qui est un peu surprenant compte tenu de la période durant laquelle ces endroits étaient exploités. Dans l'ensemble les déchets sont relativement homogènes.

R. Longet constate que la décharge constitue en quelque sorte les archives des années 61 à 76. Il est en effet intéressant de trouver du plastique, quand bien même il ressort du film de la CIS qu'il y avait des colorants aussi. L'excavation permet de trouver des explications à des questions restées sans réponse au début des travaux.

4. Suivi environnemental et social

R. Luttenbacher présente les aspects liés au suivi environnemental et social.

M. Forter souhaite savoir si dans le programme de mesures d'hygiène du travail le benzène est encore intégré. R. Luttenbacher rappelle la présentation de M. Parrat faite lors de la dernière séance. Le benzène urinaire a été abandonné. Par contre, le monitoring des métabolites du benzène a été maintenu.

M. Forter salue les démarches et mesures (installation de douches en zone noire / limitation de la durée de travail sous EPI) prises par bci pour minimiser les impacts sur les collaborateurs travaillant en combinaison durant les périodes de grande chaleur.

J.-R. Frisch commente l'événement du 10 septembre (fausse alarme) et le communiqué de presse diffusé par bci en précisant que s'il trouve très bien de communiquer, des effets négatifs peuvent être générés. Il a ainsi été interpellé par des citoyens qui ont déduit par cette communication que des problèmes subsistaient à Bonfol et que l'on leur cachait quelque chose. Force est de constater que le commun des mortels n'a pas toujours la même approche!

Pour R. Longet, une fausse alarme permet de tester les procédures d'alerte en grandeur réelle, ceci de manière certainement plus profitable que lors d'un exercice planifié. On préfère avoir des fausses alarmes que des vraies. L'erreur est humaine, mais c'est une manière de voir si le système fonctionne. Si les intervenants ne s'étaient pas déplacés, on aurait eu de quoi se faire des soucis.

B. Scharvogel indique que la communication se fait d'entente avec les partenaires. Même en cas de fausses alarmes, il est préférable de communiquer via e-mail aux médias locaux, aux représentants du Canton et aux maires et via le site internet à tout le monde par souci de transparence. Les gens qui se font des soucis peuvent ainsi s'informer en consultant le site internet ou en suivant les dépêches des médias.

R. Longet rappelle qu'en Suisse, il y a régulièrement des essais (de sirène p.ex.) et la population est mise au courant, mais il estime indispensable de donner des explications.

H. Ecoffey complète l'information de J.-R. Frisch à propos de la communication. Il a en effet été interpellé concernant la présentation du film de la CIS. Pour lui, même si un incident peut survenir, l'assainissement se passe de manière correcte. Lors de contacts avec des journalistes, M. Ecoffey a précisé que si des problèmes ont été rencontrés, ceux-ci ont permis de mettre en place des mesures correctives. Aussi, il a répété sa confiance dans les acteurs de cet assainissement.

R. Longet rappelle que le rôle de la CIS est de donner la possibilité à ses membres de s'informer, de voir ce qui se passe et se rendre compte des outils et mesures mises en place. En détaillant les dispositifs de sécurité mis en place, les gens intéressés sont ainsi rassurés.

M. Forter ajoute qu'une fausse alarme est toujours aussi un test. Il estime que bci a bien géré la communication. D'autre part, il est normal que les gens réagissent. Mais si on ne communique pas, la méfiance devient encore plus grande.

5. Retour sur la soirée film/débat du 6.9.12 à Porrentruy

En rappelant les deux présentations de l'année passée à Pully et à Delle, R. Longet revient sur la 3^e présentation du film *C'est arrivé près de chez nous* qui a eu lieu le 6 septembre 2012 à Porrentruy. Il propose de faire un bilan de cette dernière présentation et de réfléchir aux suites à donner à ce film afin d'en faire un outil qui permette de bien comprendre ce qui se passe à Bonfol.

J.-R. Frisch pense que ce genre de projection est très important, la CIS ayant le rôle de donner de l'information à l'extérieur. Pour M. Frisch, une réunion telle celle tenue le 6 septembre à Porrentruy ne peut être que bénéfique et montre la transparence dans la gestion du dossier. Il salue cette opération et souhaite que la prochaine puisse se faire à Pfetterhouse.

Pour J.-P. Meusy, la soirée à Porrentruy était en quelque sorte un baromètre de l'intérêt de la population jurassienne. Avec env. 70 participants, on constate que le dossier garde son intérêt sans représenter une préoccupation majeure. Les questions étaient plutôt d'ordre général. La population commence à s'approprier ce dossier et se rend compte que les choses avancent. C'était une soirée réussie avec des questions pertinentes qui dépassent le cadre exclusif de Bonfol.

J.-P. Meusy souhaite revenir sur la thématique de la fausse alarme. Le Canton a toujours voulu une transparence totale et c'est dans ce contexte que la communication en particulier de la fausse alarme a été transmise aux médias, membres de la CIS, etc.

R. Longet estime qu'il est préférable de trop informer que pas assez. Le fait de ne pas informer peut engendrer de la méfiance. Il appartient ensuite au public de trier l'information, les personnes qui le souhaitent ayant quant à elles les explications nécessaires.

R. Luttenbacher se rallie aux propos de J.-P. Meusy. Lors de la soirée du 6 septembre, le spectre des questions était assez large, certaines personnes s'intéressant à l'avancement du projet, d'autres plus généralement à la question de la gestion des déchets. Du côté bci, les responsables sont satisfaits que l'occasion leur ait été donnée de pouvoir montrer ce qui est fait et de répondre aux questions.

B. Scharvogel rappelle que mis à part le fait qu'on peut trouver beaucoup d'informations sur le site internet de bci, il est encore plus intéressant de visiter le site de la DIB en réel. Une visite guidée pour des personnes individuelles est en effet organisée chaque premier vendredi du mois, à 15 heures. Par ailleurs, à partir de sept personnes, des groupes et associations peuvent s'inscrire en ligne pour des visites guidées les mercredis et jeudis (<http://www.bci-info.ch/index.php?id=7&spr=fr>).

R. Longet salue le fait que la commune de Bonfol était représentée à la soirée par son Maire. De manière générale, il relève qu'un petit canton a réussi à dialoguer avec des grandes entreprises, à une époque où

on dit que le politique est à la merci de l'économie. Ce n'est pas forcément vrai. La commune de Bonfol pensait bien faire à l'époque. Avec un tiers de scories résultant de l'incinération des déchets et déposé dans des décharges contrôlées ou des mines de sel, on ne sait pas si les standards d'aujourd'hui seront encore adaptés demain. Il ressort néanmoins une certaine fierté de l'assainissement de la DIB dans ce sens qu'on a affronté le passé et sorti les déchets. Présent lors de la soirée du 6 septembre, le Ministre jurassien de l'environnement Philippe Receveur a souligné que l'administration cantonale s'appuyait sur la compétence et l'expertise pour relever le défi de ce chantier complexe et exceptionnel. Pour René Longet, le Jura peut être fier de la gestion du dossier DIB en se disant qu'il a réussi, qu'il n'a pas eu peur d'ouvrir cette page d'histoire et qu'il a pu être respecté par ces multinationales. Il est important que le politique puisse dire que c'est la politique qui a le dernier mot. Les communes de Pfetterhouse et de Bonfol sont associées à une réussite. R. Longet pense que le film explique et prend les gens à témoin. Il mène le débat sur quelle chimie nous voulons et quelle est la chimie de demain. R. Longet informe qu'il a proposé au Ministre Ph. Receveur que ce film puisse être suggéré comme matériel didactique dans les écoles. Il pourrait ainsi être projeté pour discuter cette page d'histoire, non seulement de Bonfol. Il est important de parler de cet événement qui s'est passé ici et non pas ailleurs. R. Longet invite les membres de la CIS à réfléchir à l'exploitation de ce film, libre de droit et téléchargeable du site internet de la CIS.

J.-P. Meusy rejoint les propos de R. Longet. Le film est toujours très actuel et cela vaut la peine de l'exploiter, dans une forme qui doit être réfléchi. Il voit éventuellement une synergie avec le livre à venir de M. J. Ribeaud, lequel pourrait accompagner la diffusion du film. Il y a un intérêt à faire partager cette page de l'histoire jurassienne qui touche une thématique bien plus large.

En s'adressant aux communes de Bonfol et Pfetterhouse, R. Longet trouve dommage que cet historique semble péjorer leur image. A ses yeux, il conviendrait plutôt de saisir l'occasion pour retourner l'image et dire que l'on a réussi. Les risques de pollution, l'implication de deux régions françaises et deux bassins versants, tous ces éléments ont créé une dynamique puissante. Le rôle des acteurs français et l'aspect de l'histoire transfrontalière sont eux aussi très importants.

M. Lassus trouve important de diffuser le film au sein des écoles, mais ce n'est pas l'élément le plus important. Ce type de film devrait être diffusé auprès des professionnels, des industriels puisqu'il permet de démontrer que le problème aurait pu être évité en traitant ou en utilisant d'autres processus. Pour M. Lassus, il subsiste de nombreuses décharges de ce type et ce également en France. M. Lassus relate un exemple en soulignant l'importance de sensibiliser les cercles professionnels.

J.-R. Frisch émet un bémol concernant le respect des collectivités par la chimie bâloise. Si M. Frisch est entièrement d'accord avec le processus d'assainissement en cours et l'aspect de collaboration transfrontalière, il ne peut pas être d'accord avec le traitement réservé par bci à sa commune en comparaison à celui réservé à Bonfol (ndlr: en faisant référence à sa requête adressée à bci, cf. PV de la CIS du 15 juin 2012).

M. Forter estime qu'il n'est pas vrai de dire que dans le passé on ne savait pas ce que l'on faisait à Bonfol. Selon lui, l'industrie chimique bâloise a déposé des déchets dans la région de Bâle avant de les déposer à Bonfol. Bonfol avait été choisi après que des problèmes ont été rencontrés dans la région bâloise, en argumentant que les déchets étaient inoffensifs. M. Forter est d'avis que le Conseil communal de l'époque a été trompé et ceci pour des raisons financières car il était trop cher d'incinérer les déchets.

J.-R. Frisch adhère aux propos de M. Forter en disant que la chimie bâloise savait ce qu'elle déposait. La culpabilité et la responsabilité de ceux qui ont décidé d'exploiter cette décharge sont totales. Comme M. Longet, M. Frisch regrette que le Collectif Bonfol s'est excusé lors de la soirée du 6 septembre et n'était ainsi pas représenté.

R. Longet clôt le débat en réitérant son souhait que le film réalisé par Varuna Singh / Didier Humbert pour la CIS puisse servir de support à des débats.

6. Divers

Divers

Choix du lieu de séance: R. Longet précise que la salle dans laquelle la CIS siège en ce jour appartient au laboratoire du Mt-Terri Project. Il fait un bref historique de ce site et renvoie à un article de presse paru ce jour dans le quotidien gratuit "20 Minuten". Il met en évidence que les autorités jurassiennes ont toujours précisé que le site sert uniquement à des buts de recherche et non pas à des préparatifs en vue de dépôts de déchets radioactifs.

Analyses de l'encaissant: J.-L. Walther constate que l'assainissement poursuit son train ce qui est bien. Les travaux s'approchent de plus en plus des endroits les plus profonds de la décharge. Il aimerait revenir sur les DNAPL's. Il rappelle le constat établi par des études qui montre que l'encaissant est attaqué par des solvants. Le Collectif Bonfol avait fait plusieurs fois la proposition de faire des forages profonds, proposition qui n'a pas été retenue. M. Walther se demande quelles mesures seront prises au moment où on peut rencontrer un encaissant modifié par des produits chimiques accumulés dans ces endroits. Comment va-t-on appréhender la situation, est-ce que les DNAPL's se sont réellement échappés par ces endroits?

R. Luttenbacher décrit l'état de ce qui a été trouvé jusqu'à présent. Toutes les parties de l'encaissant qui ont été mises à nu présentent l'aspect bigarré des Argiles de Bonfol et témoignent que les argiles n'ont pas été altérées. Dans la partie basse, à certains endroits (4-5 m de profondeur), des lixiviats ont été trouvés. Ces derniers sont régulièrement pompés. Mis à part cela, rien de particulier n'a été trouvé. Pour R. Luttenbacher, les observations faites avec l'avancement des travaux correspondent aux attentes de bci.

J.-L. Walther souhaite connaître la position du Canton à ce sujet.

J.-P. Meusy relève l'avancement des travaux qui conduit prochainement à l'étape importante du déplacement de la halle. Du côté du Canton, les travaux de nettoyage de l'encaissant sont suivis avec beaucoup d'attention. La discussion entre spécialistes/ experts bci et Canton a démarré en ce qui concerne notamment le déplacement de la halle. Les analyses de l'encaissant font partie de celle-ci. Cette thématique est gérée en outre dans le cadre du suivi environnemental.

J.-L. Walther souhaite connaître la collaboration entre le Canton et bci s'agissant de la constatation de l'état de l'encaissant. Est-ce que les spécialistes du Canton vont régulièrement sur site?

J.-P. Meusy précise que la collaboration est intense. Les services de l'Etat sont p.ex. représentés dans la Commission d'environnement et de sécurité qui siège une fois par mois sur site et qui réunit tous les spécialistes de la chimie bâloise, des consortiums et du Canton. Les spécialistes du Canton peuvent et vont en tout temps sur le site pour des constats, des contrôles, etc.

J.-L. Walther demande si les représentants du Canton pénètrent dans la halle d'excavation. J.-P. Meusy répond par l'affirmative en rappelant la tenue (combinaison complète) pour ces occasions.

M. Forter demande à ce que l'encaissant puisse être mis comme thématique à l'ordre du jour de la prochaine séance de la CIS (7.12.2012). R. Luttenbacher répond que ce point sera de toute manière traité puisqu'il fait partie de l'état d'avancement des travaux. Au cours de la 2^e moitié d'octobre, les travaux d'investigation du sol commenceront. M. Forter et J.-L. Walther souhaitent aller en zone noire au moment où les déchets seront sortis afin de voir l'encaissant. R. Luttenbacher en prend note.

Choix du lieu de séance (suite): J.-P. Meusy rappelle qu'en raison du bruit de la ventilation de la salle du Parlement à Delémont jugé dérangeant lors des dernières séances, la salle du Pavillon du Centre de visiteurs du Laboratoire Mont-Terri a été proposée. Ce pavillon se trouve en outre à proximité immédiate de la gare et dispose de places de parc. J.-P. Meusy fait un bref retour sur l'historique du projet Mont-Terri en rappelant qu'on se trouve sur le site d'une ancienne fabrique de chaux qui a extrait le calcaire de la montagne durant plusieurs décennies et ce jusque dans les années 90. A cette époque, un projet de dépôt de matériaux stabilisés a été lancé, sans pour autant aboutir. Parallèlement, la présence d'argiles opalines sous cette montagne a été à l'origine de la création du laboratoire Mont-Terri et ceci en raison notamment des propriétés spécifiques des opalines en termes d'imperméabilité. Le Canton du Jura, propriétaire du site, a ainsi mis à disposition de la Confédération, les opalines pour y conduire des recherches en vue du stockage de déchets radioactifs sur d'autres sites présentant une telle géologie. La direction du laboratoire est assurée par la Confédération suisse et des chercheurs du monde entier travaillent sur différents programmes (France, Allemagne, Espagne, Japon, USA, Canada, etc..). Le Canton du Jura a mis en place une commission de suivi qui exerce la surveillance du site. Aucun entreposage de déchets radioactifs ne se fait ou fera sur le site. Par contre, le Canton apporte sa contribution à la recherche en mettant à disposition cet espace de recherche (www.mont-terri.ch).

M. Forter revient brièvement sur le projet avorté de stockage dans les galeries de matériaux stabilisés prévu au début des années 90, lequel avait fait l'objet d'une action de Greenpeace. J.-P. Meusy complète que dans l'intervalle une partie importante du réseau de galeries creusées par l'extraction de calcaire a été remplie par des matériaux provenant de l'excavation des tunnels de l'autoroute A16, le projet de stockage de matériaux stabilisés ayant été réalisé dans le Canton de Vaud.

M. Lassus évoque le site de Bure (France) officiellement choisi par le Gouvernement français pour accueillir les recherches et devenu ensuite un lieu de stockage pour déchets radioactifs. Il pense qu'il faut rester vigilant sur le devenir du site du Mont-Terri.

M. Longet remercie des précisions sur le site Mont-Terri et donne la parole à M. Ribeaud pour parler de l'avancement de son projet.

Projet de livre: J. Ribeaud remercie les membres de la CIS de l'accueillir. Il donne un aperçu de l'état d'avancement de son projet de livre qu'il considère comme prolongement du film de la CIS, mais qui ira plus dans les détails. Il comprendra 150 – 160 pages de texte et env. 20 pages d'illustration. M. Ribeaud en reste à sa conception du début, à savoir essayer de présenter l'histoire de la décharge dans le contexte franco-suisse et général dans lequel on traitait les déchets dangereux. Aujourd'hui, on constate qu'il y a une prise de conscience. Mais il faut se remettre dans l'époque et dans un contexte plus général, car Bonfol existe partout, même si le degré de dangerosité est différent. Pour M. Ribeaud, Bonfol est un cas emblématique: après avoir été un épouvantail, Bonfol peut devenir un exemple. Il indique qu'il a commencé la rédaction et qu'il est dès lors intéressé à faire l'histoire de la CIS et l'historique de chaque entité membre. Aussi, il fera une nouvelle intervention auprès de la commune de Bonfol pour demander l'autorisation d'accéder aux archives des procès-verbaux du Conseil de l'époque et non pas seulement à ceux de l'assemblée. Il fera ensuite relire les passages respectifs par le représentant juridique de la Commune de Bonfol. M. Ribeaud a déjà rencontré plusieurs acteurs suisses et se montre très content des contacts noués.

S'agissant des délais, M. Ribeaud indique qu'il espère terminer la rédaction de son manuscrit dans le courant de l'été 2013, au plus tard au mois de septembre, afin que le livre paraisse en octobre/novembre 2013. M. Ribeaud s'est fixé comme objectif d'écrire une histoire qu'il trouve emblématique, une histoire du Jura, de relations franco-suisse, de l'Ajoie, accessible à tout le monde, que les gens aient envie de lire, bref un livre fidèle à l'objectif.

R. Longet remercie M. Ribeaud. La CIS est en effet le cercle dans lequel se retrouvent tous les acteurs autour de ce dossier. Il répète que le politique peut avoir le dessus et, dans le cas de Bonfol, il l'a eu. Le film montre que le conseiller d'Etat en charge du dossier à l'époque, Pierre Kohler, s'est tenu à la loi et a réussi par la persévérance et le dialogue à initier le chantier qu'on connaît aujourd'hui. Dans ce sens, Bonfol est un cas exemplaire à prendre pour ne pas se résigner. Il montre comment entretenir une relation équitable entre économie et politique, y compris la dimension des ONG. Le Ministre Receveur l'a relevé lors de la soirée débat du 6 septembre: quelqu'un qui doit décider politiquement doit s'entourer de l'expertise. L'expertise naît du débat et c'est important par rapport à la vision. Il n'y a pas d'expert qui a raison absolument, il y a place au débat. L'histoire de Bonfol est très riche d'enseignement.

Projection à Pfetterhouse du film de la CIS: J.-R. Frisch informe que sa commune souhaite projeter le film *C'est arrivé près de chez nous* vers la mi-novembre 2012.

Date de la prochaine séance:

La prochaine séance est fixée le **7 décembre 2012** à Pfetterhouse; une visite du site de la DIB est souhaitée.

Avant de clore la séance, R. Longet rappelle que les commentaires des différentes entités filmés à l'issue des séances sont consultables sur le site internet de la CIS.

Fin de la séance: 11h45

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind